



Résultat final de l'offre publique d'achat de

**FIM SA,
Zoug, Suisse**

FIM SA

pour toutes les actions au porteur en mains du public de

Hero, Lenzbourg

d'une valeur nominale de CHF 10.– chacune.

- Offre publique d'achat** Suite à l'annonce préalable du 21 mars 2003, FIM a publié le 14 avril 2003 une offre publique d'achat (l'"Offre") pour toutes les actions au porteur en mains du public de Hero d'une valeur nominale de CHF 10.– chacune au prix de CHF 165.– net pour chaque action au porteur Hero d'une valeur nominale de CHF 10.– chacune, *moins* le montant brut de tout dividende ou autre paiement que Hero pourrait verser à ses actionnaires jusqu'à l'exécution de l'Offre.
- Résultat final de l'Offre** Le délai supplémentaire d'acceptation de l'Offre est parvenu à échéance le 22 mai 2003, 16h00, heure d'Europe centrale (HEC). Jusqu'à cette date, 831'741 actions au porteur Hero ont été présentées à l'acceptation à FIM compte tenu des déclarations de révocation (voir le paragraphe suivant "Exercice du droit de révocation") notifiées jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation le 22 mai 2003 (le sceau postal faisant foi). En outre, 435'727 actions au porteur Hero ont été acquises en bourse et hors bourse par FIM depuis l'annonce préalable. Ces actions correspondent au total à 96.40% des 1'314'734 actions au porteur Hero objet de l'Offre. Compte tenu des 3'785'120 actions au porteur Hero qu'elle détenait au moment de l'annonce préalable et des 51'746 actions propres en mains de Hero, FIM détiendra au total, après paiement, le 5 juin 2003, du prix d'achat des actions présentées à l'acceptation pendant le délai supplémentaire d'acceptation, 99.08% de toutes les actions au porteur et des droits de vote de Hero.
- Exercice du droit de révocation** Les actionnaires qui avaient présenté à l'acceptation leurs actions au porteur Hero pendant la période se situant entre le début du délai supplémentaire d'acceptation et le jeudi 15 mai 2003 compris avaient le droit de révoquer leur acceptation de l'Offre jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation. La révocation devait se faire par pli recommandé et être adressée avant l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation (le sceau postal faisant foi) à la banque dépositaire auprès de laquelle l'actionnaire avait notifié son acceptation. 3 actionnaires ont exercé leur droit de révocation à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation et ont révoqué l'acceptation de l'Offre notifiée entre le début du délai supplémentaire et le jeudi 15 mai 2003 compris pour un nombre total de 34 actions au porteur Hero.
- Paiement du prix offert** Pour les actions au porteur Hero présentées à l'acceptation pendant le délai supplémentaire d'acceptation, le paiement du prix offert de CHF 160.25 par action (après déduction du dividende brut de CHF 4.75) s'effectuera avec valeur 5 juin 2003.
- Annulation des titres et décotation** Puisque FIM détient plus de 98% des droits de vote de Hero après l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation, FIM demandera – comme annoncé dans le Prospectus d'offre du 14 avril 2003 – l'annulation des actions et des options restantes conformément à l'article 33 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières. En outre, Hero demandera la décotation des actions au porteur Hero de la SWX Swiss Exchange après l'exécution de l'Offre.
- Informations** Le prospectus d'offre du 14 avril 2003 en langue française ou allemande fait seul foi du contenu de l'Offre. Ce prospectus d'offre peut être obtenu sans frais au Call Center, numéro de téléphone +41 62 885 55 55, et peut être consulté sur le site Internet www.hero.ch/kaufangebot.
- Numéro de valeur / ISIN** Actions au porteur Hero d'une valeur nominale de CHF 10.– chacune
Numéro de valeur 624 156 ISIN CH0006241563
- Lieu et date** Zoug, le 30 mai 2003 (conformément à la recommandation II de la Commission des OPA du 15 mai 2003, la publication du résultat final de l'Offre devait intervenir, en raison du droit de révocation jusqu'au 22 mai 2003 (le sceau postal faisant foi), au plus tard six jours de bourse après l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation).

Deutsche Bank

